

05-02-2019

UNSA Police
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

Prime de danger des démineurs

L'UNSA Police saisit le Ministre de l'Intérieur

Philippe CAPON, secrétaire général UNSA Police, sollicite la revalorisation de la prime de danger des niveaux techniques, les démineurs ne touchant pas l' allocation de maîtrise, augmentée de 100€ sur un an!



Référence : PC-SG/SEC2019-01

UNSA POLICE

Affilié à
L'Union Nationale des Syndicats Autonomes
25 rue des tanneries 75013 PARIS
Email : secretariat@unsapolice.com
Site : <http://police.unsa.org>
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 04 janvier 2019

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

Lors de la négociation qui s'est finalisée par la signature du protocole le 19 décembre 2018, les fonctionnaires du CEA ont obtenu la revalorisation de l'allocation de maîtrise à hauteur de 100 euros.

Les démineurs, fonctionnaires de police du Corps d'Encadrement et d'Application ne perçoivent pas l'allocation de maîtrise (article 6 du Décret n°2005-1098 du 2 septembre 2005, fixant le régime indemnitaire applicable aux personnels démineurs de la sécurité civile).

C'est pourquoi, l'UNSA Police revendique pour les démineurs du CEA une revalorisation de la prime de danger des niveaux techniques, à hauteur de 100€ dans les mêmes conditions que l'augmentation de l'allocation de maîtrise CEA.

D'autre part, je vous précise que les démineurs CEA de la sécurité civile, très fortement sollicités ces dernières années et, dont l'engagement est total, totalisent au 31 décembre 2018, un stock de plus de 150 000 heures supplémentaires.

A ce titre, afin de maintenir la pleine capacité opérationnelle des démineurs, le règlement du stock et la prise de mesures sur le flux, doivent être intégrés à la négociation future sur les heures supplémentaires qui s'ouvrira d'ici quelques jours, comme prévu, par le protocole signé le 19 décembre 2018.

De plus, confrontés aux mêmes problématiques de métier suivant les zones d'affectation, les démineurs, fonctionnaires de police du Corps d'Encadrement et d'Application devront être intégrés dans le futur chantier de la fidélisation secteurs difficiles en soulignant qu'ils ne perçoivent pas l'indemnité de fidélisation secteurs difficiles, mêmes s'ils sont affectés dans des « secteurs difficiles police nationale » région parisienne, Lyon, Marseille,

Je demeure confiant dans l'intérêt particulier que vous voudrez bien réserver à ma demande et, dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous

Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA POLICE

**Les démineurs ne seront pas oubliés
lors des prochaines négociations,
le Ministre de l'Intérieur nous ayant
confirmé la réception de ce courrier!**

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**

